

Communiqué de presse – 20.12.2021

## Profiter de la nature avec respect

**Avec l'arrivée de la neige et des congés de Noël se multiplient les envies d'évasion et de grand air, amplifiées encore par la crise sanitaire. Le Parc Chasseral rappelle la nécessité de respecter la nature et la faune sauvage au travers d'une campagne de sensibilisation sur le terrain et dans les médias. Dans la zone de tranquillité sur le versant sud du Chasseral et dans le District franc fédéral de la Combe Grède, les itinéraires de skis de randonnée ou de raquettes doivent par ailleurs être strictement respectés. Les contrevenants peuvent être amendés par les gardes-faune et la police cantonale.**

La faune sauvage est fragilisée en hiver par les conditions climatiques. Les déplacements dans la neige sont coûteux en énergie et la nourriture se fait rare. Chaque dérangement humain, notamment via nos loisirs, représente un stress conséquent pour les oiseaux comme pour les mammifères de nos régions. La pression humaine sur les espaces sauvages est toujours plus forte, notamment depuis la crise sanitaire liée au coronavirus.

Les [recommandations sont simples](#) mais primordiales pour assurer la survie des espèces animales durant l'hiver. Chacun peut y contribuer facilement en suivant ces règles d'or:

- **Respecter les zones de tranquillité et les sites de protection de la faune**
- **Rester sur les sentiers balisés, suivre les itinéraires recommandés et renoncer à « faire sa trace »**
- **Eviter les lisières et les surfaces non enneigées**
- **Tenir son chien en laisse**

En plus d'un balisage spécifique et de mesures ponctuelles concernant l'accès à certains lieux de détente, coordonnées avec les communes concernées, le Parc Chasseral a réinstallé cette année des bâches de sensibilisation pour relayer la campagne nationale « [Respecter c'est protéger](#) ». Une douzaine d'emplacements ont été sélectionnés aux départs des itinéraires de randonnée hivernale et dans les lieux très fréquentés.

### **Zones de tranquillité à respecter avec rigueur**

S'il s'agit là de sensibilisation et de recommandations, la règle est toutefois extrêmement stricte dans la zone de tranquillité située sur le versant sud de Chasseral ainsi que dans le District franc fédéral de la Combe Grède. Il est interdit de tracer son propre itinéraire dans ces deux périmètres. Des amendes peuvent être infligées aux contrevenants par les gardes-faune et par la police cantonale. Les tracés autorisés peuvent être consultés sur le géoportail de la Confédération en suivant ce lien : <https://s.geo.admin.ch/94c4b17e4c> ou sur <https://www.zones-de-tranquillite.ch/wr400.php>.

Afin qu'ils soient plus visibles sur le terrain et mieux respectés, les itinéraires autorisés ont été balisés dans le District franc fédéral de la Combe Grède par le Parc Chasseral, les candidats chasseurs du Jura bernois et le Ski-Club Villeret. Des piquets en bois à l'extrémité peinte en vert fluo ont été plantés dans les zones ouvertes et des balises orange fluo attachées sur les arbres. Ce balisage est le fruit d'une coordination entre les gardes-faune du Jura bernois, les différentes associations représentant les sports d'hiver et le Parc Chasseral. Il est à préciser que, dans le secteur entre La Cornette et la Métairie des Plânes,

le tracé balisé effectue un détour vers l'ouest afin d'éviter de croiser la piste bleue de ski alpin à un endroit dangereux pour les randonneurs : <https://cutt.ly/3UqbjAl>.



**Quatre règles pour plus de nature**

- 1- Respectez les zones de tranquillité et les sites de protection de la faune
- 2- En forêt, restez sur les sentiers et suivez les itinéraires recommandés
- 3- Evitez les lisières et les surfaces non enneigées
- 4- Tenez votre chien en laisse, en particulier en forêt

Plus d'infos  
Mehr Infos

**Vier Regeln für unterwegs**

- 1- Wildruhezeiten und Wildschutzgebiete beachten
- 2- Im Wald auf Wegen und bezeichneten Routen bleiben
- 3- Waldränder und schneefreie Flächen meiden
- 4- Hunde an der Leine führen, insbesondere im Wald

SPORTS DE NEIGE ET RESPECT  
Parc Chasseral

Chasseral

Une douzaine de bâches de sensibilisation ont été installées sur les sites de départs de randonnée à ski ou en raquettes et dans les lieux très fréquentés du Parc Chasseral. @Parc Chasseral



Les chamois, comme les autres mammifères ou les oiseaux, sont fragilisés par la neige, qui rend les déplacements et la recherche de nourriture plus difficile. @Parc Chasseral



Les itinéraires autorisés ont été balisés dans le District franc fédéral de la Combe Grède par le Parc Chasseral, les candidats chasseurs du Jura bernois et le Ski-Club Villeret. @ Parc Chasseral

#### Infos et contact :

Lucas Wolfer (Nature & Paysage)  
[lucas.wolfer@parcchasseral.ch](mailto:lucas.wolfer@parcchasseral.ch)  
+41 (0)32 942 39 49 / +41 (0)79 242 03 86



Le Parc naturel régional Chasseral fait partie des territoires d'excellence que forment les Parcs en Suisse. Il est reconnu par la Confédération depuis 2012. Son but est de préserver et mettre en valeur son patrimoine et de contribuer ainsi au développement durable de la région. Le Parc s'étend sur 38'000 ha et rassemble 21 communes (18 BE et 3 NE) engagées pour une première période de dix ans.